



A.P.E DU
VIZAC

VIDE GRENIER

Dimanche 20 février 2022

Un vide grenier est organisé par l'Association des parents d'élèves de l'Ecole du Vizac (APE),

Dimanche 20 février 2022
à l'espace culturel de Saint-Renan (salle chauffée)

L'ouverture au public se fera de 9h00 à 17h00. Le tarif d'entrée est fixé à 1,50 € par personne (gratuit pour les – 12 ans). Pass sanitaire obligatoire. Des possibilités de restauration seront offertes au public sur place selon la situation sanitaire et la réglementation en vigueur le jour de l'évènement.

L'accueil des exposants se fera de 7h à 8h30. Les tarifs sont les suivants :

- une table de 1,60m + chaises : 7€
- un plateau de 3,10m + chaises : 13€
- portant non fourni : 3€ (sous réserve de disponibilité d'emplacement en bout de rangée au moment de l'inscription)

Pour y participer, vous pouvez envoyer un mail à apeduvizac@gmail.com pour faire votre demande d'emplacement (ou envoyer directement votre dossier d'inscription par courrier à l'adresse ci-dessous). Une fois que votre emplacement est confirmé par retour de mail, vous devez remplir la fiche d'inscription et l'attestation sur l'honneur, signer le règlement et faire parvenir le tout, accompagné du paiement (espèces ou chèque), à l'adresse ci-dessous :

APE de l'école du Vizac
13 rue Corvette de Primauguet
29290 Saint-Renan

Les inscriptions ne seront confirmées qu'à réception du dossier complet et du règlement. (Fiche d'inscription pour professionnel complétée, règlement intérieur approuvé et signé, attestation sur l'honneur pour professionnel complétée et signée).

Fiche d'inscription pour les professionnels Vide grenier du 20/02/2022

Nom et Prénom *: _____

Adresse *: _____

Code postal *: _____ Ville *: _____

N° de Tél *: _____

Mail : _____

Date de naissance *: _____

Lieu de naissance *: _____

N°carte d'identité *: _____

Délivrée le _____ * à _____ *

Numéro d'immatriculation du véhicule *: _____

Heure d'arrivée : _____ Nombre d'exposants : * _____

Nombre de tables : _____ x 7€ = _____ €

nombre de plateaux : _____ x 13€ = _____ €

Nombre de portants : _____ * 3 € = _____ €

(soumis à validation préalable par l'organisateur)

Total à régler : _____ €

Votre règlement doit impérativement accompagner votre bon d'inscription. Il doit être établi à l'ordre de APE de l'Ecole du Vizac.

Observations ou demandes particulières : _____

_____ * mentions obligatoires à renseigner pour le registre du service des contrôles.

Règlement vide grenier de l'APE de l'Ecole du Vizac *établi par l'association « APE de l' Ecole du Vizac »*

Article 1. Cette manifestation est organisée par l'A.P.E de l'École du Vizac à l'Espace Culturel de Saint Renan le Dimanche 20 février 2022. L'accueil des exposants se fait de 7h à 8h30. **Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h.** **Article 2.** Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés **Article 3.** Toute personne devra: 1 - Justifier de son identité en présentant une pièce d'identité. 2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». *L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.* 3 – S'être acquittée du montant de son inscription. 4- Se conformer aux directives sanitaires en vigueur : Présentation d'un pass sanitaire valide / port du masque si obligatoire etc ... **Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. **Article 5.** Les tarifs pour bénéficier d'un emplacement, ont été arrêtés comme suit : sept euros la table de 1,60 mètre ; treize euros le plateau de 3,10 mètres ; trois euros le portant (non fourni). **Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les emplacements qui leur auront été attribués. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant. **Article 7.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses , vol ou détériorations. **Article 8.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place. **Article 9.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles « vente d'animaux, armes, produits inflammables ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. **Article 10.** Tout désistement intervenant moins de sept jours avant la manifestation ne sera pas remboursé. **Article 11.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation. **Article 12.** **L'association se réserve le droit d'annuler l'événement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire sans contrepartie financière autre que le remboursement de l'inscription.**

Accueil : une boisson chaude sera offerte à chaque exposant (en fonction du nombre déclaré sur la fiche d'inscription) .

Restauration : sandwiches, crêpes, gâteaux et boissons seront disponibles à la vente tout au long de la journée, sauf épuisement du stock. * selon situation sanitaire et réglementation en vigueur.

Nom, Prénom

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Toutes les zones doivent être renseignées
(Inscription vide grenier du 20/02/2022)

PERSONNE MORALE :

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom: _____

Représentant la société/Association/ (raison sociale) :

N°de registre du commerce/des métiers :

Adresse du siège :

Ayant la fonction de : _____ dans la personne morale,

Adresse du représentant :

N°de téléphone : _____ E-mail : _____

N°de la carte d'identité :

Délivrée le : ____ / ____ / ____ à :

N°immatriculation du véhicule utilisé (le cas échéant) :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L.310-2 du code de commerce,
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321_7 du Code Pénal),

Fait à _____, le ____/____/____

Signature

La présente attestation doit être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Mairie de la Commune d'organisation.